

Qu'est ce que le PCI et pourquoi ce projet d'inscription de la rumba catalane?

Pourquoi cette fiche ? Aujourd'hui, contrairement au patrimoine monumental ou naturel, la notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) n'est pas nécessairement bien identifiée par chacun. Elle est liée à l'adoption en 2003 par l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture) d'une convention qui vise à sa sauvegarde. **Cette notion de PCI permet la reconnaissance de nouveaux biens dans le champ patrimonial.** Ces biens ne sont pas des objets, des monuments ou des sites, mais plutôt des pratiques, des connaissances, des savoir-faire, tous définis par leur immatérialité. **L'objectif de cette fiche** est de donner des clés de compréhension de ce nouveau patrimoine, puis d'expliquer en quoi la rumba catalane peut être considérée comme PCI et quels sont les objectifs du projet d'inventaire et de classement la concernant.

Qu'est-ce que le PCI ?

La définition du PCI, donnée dans la **convention de l'UNESCO de 2003**, est : *« les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. »*. Ainsi, le PCI est pensé comme **un patrimoine vivant**. Il n'est pas défini de l'extérieur, mais correspond à **un élément qui est reconnu comme important par les individus qui participent à sa pratique**. Cet élément a, à leurs yeux, une valeur identitaire. C'est cette valeur et le fait que cet élément établisse **un lien entre hier, aujourd'hui et demain** par la transmission qui en fait un patrimoine.

Quelles sont les institutions qui le prennent en charge et comment peut-on le faire reconnaître ?

Le PCI est reconnu par **l'Unesco**, institution internationale fondée en 1945, qui œuvre pour sa sauvegarde et sa promotion. Un comité au sein de cette institution a pour rôle de choisir quels éléments peuvent être inscrits sur les différentes listes de la convention : la liste de sauvegarde, la liste représentative et le registre des bonnes pratiques. Membre de l'Unesco et ayant ratifié la convention, la France participe à la politique en faveur du PCI. C'est le **ministère de la Culture** qui en est en charge. Pour qu'un bien puisse être inscrit sur l'une des listes, il doit d'abord être répertorié dans **l'inventaire du patrimoine immatériel** que le ministère a mis en place. Une fois l'élément répertorié au niveau national, un **dossier de candidature** rigoureux doit être constitué pour pouvoir être présenté à l'Unesco. La démarche est longue, exigeante, et n'est pas garantie de succès. Mais cette démarche est aussi très intéressante et très riche. Elle doit être la plus participative possible, être accompagnée de nombreuses actions et valoriser l'élément dont on souhaite l'inscription. **Le chemin pour arriver à cette inscription importe tout autant que le résultat visé.**

Qu'est-ce que le projet en faveur de la rumba catalane ?

Le projet d'inscription de la rumba catalane a été initié en France et en Espagne de manière officielle à partir de 2015. En effet, la rumba catalane, connue sous d'autres appellations dans les régions proches, répond à la description que l'UNESCO fait du PCI car c'est **une pratique musicale vivante, transmise de génération en génération, et qui est un marqueur de l'identité de ses praticiens, notamment pour les populations gitanes**. Suite à diverses initiatives, a été émis le souhait d'inscrire cette pratique sur une des listes du PCI de l'Unesco – sans savoir laquelle des trois pour le moment. **L'objectif est de mieux connaître, faire reconnaître et valoriser cette pratique musicale, en développant des actions en ce sens.**

Depuis début 2018, **un travail d'inventaire est en cours**. Il s'agit de faire inscrire la rumba dans le répertoire dont le ministère de la Culture est en charge, en rédigeant une fiche d'inventaire. Il s'agit surtout de faire participer tous ceux qui le souhaitent à ce travail, qui vise à mieux connaître la rumba, comme musique, mais aussi comme pratique sociale et culturelle. **Chacun a quelque chose à apporter et tous les avis comptent.**

Comment est conçue cette rumba catalane ?

La rumba catalane est une pratique musicale née dans les années 1950-1960 dans les quartiers populaires de Barcelone au sein des communautés gitanes et à partir de diverses influences (flamenco, musique cubaine, etc.). Cette musique a par la suite bénéficié d'une renommée internationale grâce à certains artistes, comme les Gipsy Kings en France. Son apprentissage se fait avant tout par l'observation et la reproduction. La particularité de cette pratique musicale est que **chaque groupe se l'approprie et s'en sert comme d'un marqueur identitaire**. La rumba peut par exemple être désignée comme catalane à Perpignan et Barcelone, gitane à Béziers ou encore camarguaise en Arles. L'objectif du projet n'est pas de reconnaître une de ces rumbas plutôt qu'une autre, mais de **valoriser la rumba dans sa diversité**. L'intention n'est pas non plus de donner une définition « officielle » de la rumba, mais de **mettre en avant les significations qui lui sont attribuées** par ceux qui la pratiquent et/ou l'apprécient ainsi que **la richesse du travail des rumberos**, les joueurs de rumba.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Le projet vise à **assurer une meilleure reconnaissance à la rumba et à ses praticiens**, en s'assurant ainsi que tous aient de beaux jours devant eux. De plus, à travers la valorisation de cette musique, il vise aussi à **contrer les stéréotypes** forgés sur les Gitans, qu'ils soient positifs (fête, danse, soleil) ou négatifs (vol, nomadisme). La musique est un fait social et culturel qui exprime les rapports sociaux, l'appartenance, les valeurs, etc. Ainsi, elle est un moyen de comprendre l'identité et la culture gitane. Par ailleurs, d'un point de vue scientifique, l'étude menée dans le cadre du travail d'inventaire permet de relier différentes thématiques comme l'ethnomusicologie, l'analyse des processus identitaires, de la mobilité territoriale et de la création culturelle.